

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Contrat à temps partiel

PARAMÈTRES	HEURES
I- La tâche éducative : Cours et leçons + suivi pédagogique exigé par la CSA	Maximum* : 800 heures/année Moyen* : 20 heures/semaine
A) Cours et leçons	Maximum* : 776 heures/année Moyen* : 18 heures/semaine
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement. • Enseignement correctif. 	Maximum* : 80 heures/année Moyen* : 2 heures/semaine
B) Planification	Maximum* : 24 heures/année
II- La tâche complémentaire	Maximum* : 280 heures/année Moyen* : 7 heures/semaine
<p>Comprend, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les comités de travail, • contrôle des absences et retards des élèves, • réunions en relation avec le travail, • réunions équipe-matière, • responsable équipe-matière, • correction des tests de classement, • surveillance d'examens, • surveillance d'élèves (IS), • élaboration de pré-tests, • projet-centre, • accueil des élèves, • formation continue et perfectionnement, • rencontres de centre, • etc. 	L'enseignante ou l'enseignant devra faire la tâche complémentaire au prorata de sa tâche éducative (pourcentage de tâche).
III- Le travail de nature personnelle	Maximum* : 200 heures/année Moyen* : 5 heures/semaine
<p>Comprend, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préparation de cours, de matériel pédagogique, • la correction d'épreuves, d'examens, • consignation des notes, • confection d'outils ou de matériel, • inventaires, • commandes, • communications avec les parents, • etc. 	L'enseignante ou l'enseignant doit inscrire son temps de nature personnelle à son horaire, au prorata de sa tâche éducative (pourcentage de tâche).

(*) **Au % de la tâche éducative.**